

<b>But: 11</b>	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
<b>Objectif: 11.4</b>	Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.
<b>Indicateur: 11.4.1</b>	Dépenses totales par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par source de financement (publique et privée), par type de patrimoine (culturel, naturel) et niveau d'administration (national, régional et local/municipal).

## Information institutionnelle

---

**Organisation(s):**

Institut de la statistique de l'UNESCO

**Personne contact:**

Silvia Montoya

**Courriel (pour usage interne seulement)**

s.montoya@unesco.org

## Concepts et définitions

---

**Définition:**

Financement total provenant de sources gouvernementales (centrales, régionales, locales) et privées (ménages, entreprises, sponsors et sources internationales) pour la préservation, la protection et la conservation du patrimoine culturel et / ou naturel pour une année donnée par habitant. Les résultats doivent être exprimés en parités de pouvoir d'achat (PPA) en dollars constants.

**Justification (but):**

Cet indicateur mesure les dépenses par habitant (publiques et privées) consacrées à la préservation, la protection et la conservation du patrimoine culturel et/ou naturel au fil du temps. Surveiller l'évolution dans le temps des efforts nationaux pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et/ou naturel.

Cet indicateur montre comment les efforts / actions financiers déployés par les autorités publiques, aux niveaux local, national et international, seuls ou en partenariat avec les organisations de la société civile (CSO) et le secteur privé, pour protéger et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel mondial ont un impact direct pour rendre les villes et les établissements humains plus durables. Cela signifie que les ressources et les actifs culturels sont préservés pour continuer d'attirer les personnes (habitants, travailleurs, touristes, etc.) et les investissements financiers, pour finalement augmenter le montant total des dépenses. Cet indicateur est un proxy pour mesurer la cible.

Cet indicateur permet de déterminer si les pays intensifient ou non leurs efforts en matière de sauvegarde de leur patrimoine culturel et naturel. Cela aidera à identifier les domaines qui nécessitent une plus grande attention dans leurs politiques.

L'expression de l'indicateur en PPA \$ permet une comparaison entre les pays. Il est nécessaire d'utiliser des valeurs constantes pour examiner des séries chronologiques afin d'évaluer l'évolution dans le temps des ressources réelles (en éliminant les effets de l'inflation).

### Concepts

**Patrimoine culturel:** Désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel. Cette définition exclut le patrimoine immatériel relatif à d'autres domaines culturels comme les festivals, les célébrations, etc. Elle inclut le patrimoine industriel et les peintures rupestres. Le patrimoine mixte, correspond aux sites réunissant à la fois des éléments naturels et culturels majeurs, sont inclus dans le patrimoine culturel.

**Patrimoine naturel:** Désigne les spécificités naturelles, les formations géologiques ou de géographie physique et les zones définies qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, ainsi que les sites naturels qui présentent un intérêt sur le plan scientifique, dans le cadre de la conservation ou en termes de beauté naturelle. Il comprend les aires naturelles protégées privées et publiques, les zoos, les aquariums et les jardins botaniques, les habitats naturels, les écosystèmes marins, les sanctuaires, les réserves, etc.

**Conservation du patrimoine culturel** correspond aux mesures entreprises pour étendre la durée de vie du patrimoine culturel, tout en renforçant la transmission de ses messages et de ses valeurs patrimoniales majeures. Dans le domaine des biens culturels, la conservation a pour but de maintenir les caractéristiques physiques et culturelles de son objet afin de garantir que sa valeur ne soit pas diminuée et qu'elle perdurera de génération en génération.

**Conservation du patrimoine naturel** correspond à la protection, au soin, à la gestion et à l'entretien d'écosystèmes, d'habitats, d'espèces et de populations sauvages, au sein ou en dehors de leur environnement naturel, afin de préserver les conditions naturelles et de pérenniser leur présence.

L'objectif de la **Préservation** est d'éviter tout dommage qui découlerait de facteurs environnementaux ou accidentels et qui constituerait une menace dans l'environnement direct de l'objet des mesures de conservation. Ainsi, les mesures et méthodes préventives ne sont généralement pas appliquées directement, mais conçues pour contrôler les conditions microclimatiques d'un environnement, dans le but d'éradiquer les agents ou éléments délétères qui pourraient avoir une influence temporaire ou permanente sur la détérioration de l'objet.

**Protection:** Correspond à l'acte ou au processus consistant à appliquer des mesures conçues pour modifier les conditions physiques d'un bien en le préservant de toute détérioration, perte ou attaque, ou à protéger le bien d'un danger ou d'un dommage. Dans le cas de bâtiments et de structures, un traitement de ce type est généralement de nature temporaire et anticipe les futures interventions de préservation historique. Dans le cas de sites archéologiques, les mesures de protection peuvent être temporaires ou permanentes.

**Dépenses publiques en patrimoine** désignent les financements pour le patrimoine, réalisés par des fonds publics. Les fonds publics correspondent à des administrations nationales, régionales et locales (définition adaptée à partir du glossaire de l'OCDE). Les dépenses qui ne sont pas directement liées au patrimoine culturel et naturel ne sont, en principe, pas prises en compte. Les dépenses publiques en patrimoine pour la préservation, la protection et la conservation du patrimoine national culturel et/ou naturel correspondent aux dépenses directes (y compris les subventions), aux virements et aux dépenses publiques indirectes comprenant les taxes incitatives.

**Dépenses publiques directes** correspondent aux subventions, aux bourses et aux récompenses. Il s'agit des sommes généralement allouées au personnel, aux biens et services, à l'investissement en capital et autres activités liées au patrimoine.

**Le Transfert** est une transaction selon laquelle une entité institutionnelle fournit un bien, un service ou un actif à une autre entité sans que celle-ci ne lui reverse aucun bien, service ou actif en contrepartie directe (FMI, 2014).

**Les Transferts nets intergouvernementaux** sont des transferts nets de fonds alloués aux activités pour le patrimoine, effectué d'un niveau d'administration à un autre.

**Les Dépenses publiques indirectes** comprennent les taxes incitatives, des réductions de revenu imposable accordées à un contribuable pour ses différentes dépenses pour le patrimoine.

**Le Niveau national/fédéral** correspond aux unités d'administration du gouvernement central et aux institutions non marchandes régies par le gouvernement. Le gouvernement central exerce son autorité sur l'ensemble du territoire d'un pays. Il est tenu de fournir des services pour le patrimoine au bénéfice de la communauté dans son ensemble, mais il peut aussi déléguer son autorité à d'autres entités d'administration, ainsi qu'à d'autres niveaux d'administration.

**Le Niveau régional/d'état/provincial** est une subdivision du gouvernement. Il partage le pouvoir politique, fiscal et économique avec le gouvernement central. Dans un état fédéral, le niveau régional est représenté par le gouvernement d'un état. Dans un état unitaire, le gouvernement régional est désigné comme gouvernement de province. Ce niveau d'administration se compose d'entités institutionnelles qui assurent certaines fonctions gouvernementales à un niveau moins important que celui du gouvernement central et plus élevé que l'administration locale. Une administration régionale dispose généralement de l'autorité fiscale pour prélever des taxes sur son territoire. Elle a également la capacité de dépenser au moins une partie de ses revenus selon ses propres politiques, ainsi que de nommer ou d'élire ses propres agents.

Lorsqu'une entité régionale est entièrement dépendante des fonds du gouvernement central et que ce dernier détermine ces fonds, les dépenses au niveau régional doivent être traitées comme faisant partie des dépenses du gouvernement central pour des raisons statistiques.

**Le Niveau local/municipal** correspond à une administration publique au plus bas niveau de l'état, comme une municipalité ou un district. Le niveau local fait référence aux entités d'administration locales, à savoir des entités institutionnelles gouvernementales et des institutions non marchandes contrôlées au niveau local. Une administration locale dispose souvent d'une autorité fiscale pour prélever des taxes sur son territoire. Elle devrait également avoir la capacité de dépenser au moins une partie de ses revenus selon ses propres politiques, ainsi que de nommer ou d'élire ses propres agents.

**Le total des dépenses publiques pour le patrimoine** correspond à la somme des dépenses pour le patrimoine, effectuées par les administrations nationales/fédérales, régionales/d'état/provinciales et locales.

**Les Dépenses privées pour le patrimoine** correspondent aux actions de préservation, de protection et de conservation du patrimoine national culturel et/ou naturel financées par des sources privées. Celles-ci incluent notamment les dons en nature, le secteur des organisations privées à but non lucratif et les parrainages. Les financements privés comprennent les dons par des individus et des entités légales, les dons par des fonds bilatéraux et multilatéraux tels que l'Aide publique au développement (APD), les revenus générés par les entrées/la vente de biens et de services aux individus et aux entités légales, ainsi que le parrainage d'entreprise.

**Les dons** correspondent aux sommes d'argent et aux dons en nature offerts par une entité physique ou légale. Les dons peuvent prendre la forme de sommes d'argent ou de dons en nature. Les dons d'argent correspondent au don de monnaie, de chèques ou d'autres équivalents monétaires. Les dons en nature correspondent à des biens, des services ou autres (fournitures, par ex.). Les dons peuvent être sous condition ou inconditionnels. Les dons sous condition correspondent aux dons limités par les conditions imposées par le donneur. Les dons inconditionnels correspondent aux dons sans but concret offerts à une organisation/institution afin d'aider cette dernière à accomplir sa mission.

**Les dons d'individus** correspondent aux sommes d'argent et aux dons en nature offerts par un individu ou une personne physique.

**Les dons d'entités légales** correspondent aux sommes d'argent ou dons en nature offerts par une entité légale. Ce type de don correspond à la philanthropie d'entreprise, au don de bienfaisance à toute organisation/institution.

**Le Parrainage d'entreprise** correspond aux contributions en argent ou en nature par un acteur économique en échange de bénéfices prenant la forme de publicité, de recommandations, de promotion de l'entreprise, etc. Le parrainage d'entreprise représente une forme de marketing par lequel une entreprise paie en échange d'avantages marketing.

**Le Revenu des entrées/cartes de membre/vente de services et de biens** correspond aux sommes d'argent reçues par la vente de billets entrées aux ménages, la vente de cartes de membres ou de services et biens aux ménages et aux entités légales.

**Aide Publique au Développement** : Flux de financements publics administrés avec pour objectif principal la promotion du développement économique et du bien-être des pays en voie de développement. Ces flux sont généralement concessionnaires par nature, avec une part de don d'au moins 25 % (en tenant compte d'un taux de rabais fixe de 10 %). Par convention, les flux d'APD correspondent à des contributions d'agences gouvernementales, à tous les niveaux, à des pays en voie de développement (« APD bilatéral ») et aux institutions multilatérales. Les recettes APD comprennent des décaissements par les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales. Les prêts octroyés par des organismes de crédit à l'exportation avec un but exclusif de promotion à l'export ne sont pas pris en compte (OCDE).

**Les dons provenant de sources bilatérales et multilatérales** correspondent à toute contribution financière ou en nature à une organisation sous forme d'un don effectué par une partie bilatérale (état étranger) ou multilatérale (entité ou organisation internationale, etc.). Ces dons peuvent prendre la forme d'une aide au développement ou d'une aide publique au développement, ou encore d'un don privé international/de l'étranger. Les dons bilatéraux/multilatéraux de source privée correspondent à une aide financière apportée par une fondation privée originaire d'un pays étranger, ou de fondations privées originaires de plusieurs pays étrangers.

**Le Total des dépenses pour le patrimoine** correspond aux dépenses privées et publiques allouées à la conservation, la protection et la préservation du patrimoine. Le total des dépenses recouvre les dépenses publiques et privées pour le patrimoine naturel et culturel. En utilisant la classification CITI Rév. 4, le total des dépenses pour le patrimoine doit refléter les dépenses (publiques et privées) au bénéfice des activités des bibliothèques et archives, des musées et de l'exploitation de sites et monuments historiques, ainsi que des activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles.

#### Commentaires et limitations

- 1) En général, la disponibilité des données sur les dépenses publiques pour le patrimoine variera d'un pays à l'autre.
- 2) En général, la disponibilité des données sur les dépenses privées pour le patrimoine est considérablement réduite, de sorte qu'il faudra plusieurs années, un renforcement des capacités et des investissements financiers pour augmenter la couverture à un niveau acceptable.

Cet indicateur comprend les investissements monétaires publics et privés en patrimoine. Il ne mesure pas les facteurs non monétaires tels que les réglementations nationales ou les politiques nationales / locales pour la préservation, la protection et la conservation du patrimoine culturel et / ou naturel national. Ces politiques pourraient prendre la forme d'incitations fiscales telles que des avantages fiscaux pour les dons ou les parrainages.

Les définitions et concepts internationaux qui favoriseront l'harmonisation des données et des indicateurs du patrimoine culturel et naturel seront définis conformément au Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009.

L'utilisation des classifications internationales existantes telles que la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) peut être utilisée.

## Méthodologie

#### Méthode de calcul

L'indicateur est calculé en divisant le total des financements publics en patrimoine (c'est-à-dire y compris les transferts versés mais excluant les transferts reçus) des administrations publiques (centrales, régionales, locales) et le total des financements privés des ménages, des autres sources privées telles que des dons, des parrainages ou des sources internationales; au cours d'une année donnée, en fonction du nombre d'habitants et du facteur de conversion PPP\$.

$$\text{HCExp par habitant} = \frac{\sum \text{Exp}_{pu} + \text{Exp}_{pr}}{\text{Population}} * PPPf$$

HCExp par habitant = Dépenses par habitant en patrimoine en PPP\$ constants

HC Exp = Dépenses portant sur la préservation, la protection et la conservation de tout le patrimoine culturel et / ou naturel

$\text{Exp}_{pu}$  = Somme des dépenses publiques en patrimoine de tous les niveaux de gouvernement pour la préservation, la protection et la conservation du patrimoine culturel et / ou naturel

$Exp_{pr}$  = Somme de tous les types de dépenses privées pour la préservation, la protection et la conservation du patrimoine culturel et / ou naturel

PPPf: Parité de puissance d'achat = facteur de conversion PPP\$ constant

### Désagrégation

Désagrégation par source de financement (public, privé)

Désagrégation par type de patrimoine (culturel, naturel)

Désagrégation par niveau de gouvernement (national, régional, local / municipal)

Dérivés quantifiables (1). Comparaison des dépenses relatives en patrimoine avec le PIB par habitant des pays, ce qui fournira une mesure complémentaire des capacités et des niveaux de développement d'un pays.

### Traitement des valeurs manquantes:

- **Au niveau des pays**  
Les données manquantes ne seront pas estimées par l'ISU.
- **Aux niveaux régional et mondial**  
La collecte globale de données n'a pas encore eu lieu.

### Agrégats régionaux

La collecte globale de données n'a pas encore eu lieu.

### Sources de divergences

La collecte globale de données n'a pas encore eu lieu.

### Méthodes et orientations à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

Les dépenses publiques totales consacrées au patrimoine sont calculées de deux manières:

- Avec les données sectorielles des rapports financiers des institutions du patrimoine, des registres du commerce, les statistiques structurelles d'entreprises ou les enquêtes sur les institutions patrimoniales. Le patrimoine est défini par les codes de la CITI Rév. 4 (ou l'équivalent aux niveaux national et régional), comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Activités du patrimoine culturel et naturel par CITI Rév. 4

Type de Patrimoine	Codes CITI Rév. 4	Types d'activités
Patrimoine culturel	9101	Activités de la bibliothèque et des archives
	9102	Activités des musées et exploitation de sites et bâtiments historiques

Patrimoine naturel	9103	Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
--------------------	------	--

- Alternativement, en utilisant les données de dépenses du gouvernement par fonction d'une base de données des statistiques de finances publiques du ministère des Finances ou d'une institution équivalente. Les dépenses du patrimoine sont calculées à partir des dépenses du gouvernement par fonction, à l'aide de la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).
  - La méthodologie de mesure des dépenses en patrimoine public peut être estimée à l'aide de codes à quatre chiffres de la classification de la CFAP
  - La majorité des dépenses en patrimoine culturel et naturel est estimée à partir du code 7082 des Services culturels (IS). Les dépenses en patrimoine se réfèrent à:
    - La disposition de services relatifs au patrimoine culturel; l'administration des affaires du patrimoine culture et la supervision et réglementation des installations du patrimoine culturel;
    - L'exploitation ou le soutien aux infrastructures à vocation culturelle (bibliothèques, musées, monuments, maisons et sites historiques, jardins zoologiques et botaniques, aquariums, arboretums, etc.); production

Le patrimoine naturel comprend également le code 7054 portant sur la protection de la biodiversité et des paysages (CS), défini comme suit:

- l'administration, la supervision, l'inspection, l'exploitation ou le soutien d'activités liées à la protection de la biodiversité et des paysages;
- Subventions, prêts ou aides pour soutenir des activités relatives à la protection de la biodiversité et des paysages.

- **Recommandations internationales**

- Classification CFAP définie selon la ventilation proposée dans le Manuel de statistiques de finances publiques (GFS) du Fonds monétaire international (FMI), disponible à l'adresse suivante: <http://www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/gfsfinal.pdf>.

- Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009

<http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/unesco-framework-for-cultural-statistics-2009-fr.pdf>

Disponible en huit langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, mongol, russe, et vietnamien)

- Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques, révision 4 (CITI Rév. 4). [https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm\\_4rev4f.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_4rev4f.pdf)

- Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles, UNESCO 1980  
[http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=13140&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13140&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)
- Qu'est-ce que l'aide publique au développement (APD), OCDE, avril 2019  
<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/What-is-ODA-fr.pdf>

**Assurance qualité**

La collecte globale de données n'a pas encore eu lieu.

## Source de données

---

**Description:**Pour les dépenses du patrimoine public:

Au niveau national, les ministères des finances et / ou des ministères de la culture, les systèmes de gestion financière de l'environnement constituent la source des dépenses publiques consacrées à la culture. Les données sur les dépenses des administrations au niveau inférieur peuvent être centralisées ou collectées directement auprès des autorités locales.

Pour les dépenses privées:

Les données sur d'autres sources privées de financement du patrimoine, (telles que le parrainage d'entreprise et la philanthropie; les dons privés) sont rarement collectées systématiquement et nécessiteront souvent des enquêtes supplémentaires, requérant des importants travaux analytiques et préparatoires et ainsi que des plaidoyers.

Les sources internationales peuvent être disponibles via les systèmes financiers gouvernementaux lorsqu'elles sont inscrites au budget, et un financement international hors budget peut parfois être disponible via les systèmes gouvernementaux de gestion de l'aide, bien que rarement avec la désagrégation nécessaire (par exemple, pour le patrimoine uniquement). Les sources de données pour le financement international, telles que les données de l'aide publique au développement extraites de la base de données OCDE-CAD, peuvent être utilisées en complément, mais présentent souvent des problèmes de compatibilité avec d'autres sources, telles que les archives gouvernementales.

**Processus de collecte:**

La collecte globale de données n'a pas encore eu lieu. La première collecte de données mondiale sera lancée en 2020 et ensuite sur une base annuelle.

## Disponibilité des données

---

**Description:**

L'ISU a produit un rapport de synthèse de l'Enquête sur les métadonnées de patrimoine culturel et naturel réalisée par l'ISU en 2017 (indicateur de développement durable: indicateur 11.4.1). Le but de cette enquête était de comprendre l'étendue de la disponibilité des données au niveau national et de s'accorder sur des concepts à l'échelle mondiale pour produire l'indicateur 11.4.1. L'enquête a également recueilli des informations sur la disponibilité d'autres données sur le patrimoine culturel et naturel au niveau national. Les résultats basés sur 59 pays montrent que de nombreux pays disposent de données sur les dépenses publiques consacrées au patrimoine, mais la quantité de données détaillées disponibles pour produire l'indicateur 11.4.1 varie considérablement. La disponibilité des données sur les dépenses privées en patrimoine est plus limitée. Les résultats montrent que 71% des pays ayant répondu disposent d'au moins une source de données sur les dépenses en patrimoine public, tandis que seulement 29% des pays disposent d'au moins une source de données sur les dépenses en patrimoine privé.

**Données historiques:**

Collecte annuelle de données à partir de 2020.

## Calendrier

---

**Collecte de données:**

2020

**Publication des données:**

Février 2021.

## Fournisseurs de données

---

Bureaux nationaux de statistique: coordinateur

## Compilateurs de données

---

Institut de la statistique de l'UNESCO

## Références

---

**URL:** <http://uis.unesco.org/fr/topic/objectif-de-developpement-durable-11-4>

**Références:**

- Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009  
<http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/unesco-framework-for-cultural-statistics-2009-fr.pdf>
- Public (government) expenditure on culture, *Guide to Eurostat culture statistics*, Eurostat 2018

<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/9433072/KS-GQ-18-011-EN-N.pdf/72981708-edb7-4007-a298-8b5d9d5a61b5>

- Manual on sources and methods for the compilation of COFOG statistics, Eurostat, 2011.  
<https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-RA-11-013>
- Government expenditure on recreation, culture and religion, Eurostat, 2019  
[https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Government\\_expenditure\\_on\\_recreation\\_culture\\_and\\_religion](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Government_expenditure_on_recreation_culture_and_religion)
- Statistics Sweden: Public and private expenditure on culture  
<https://www.scb.se/en/finding-statistics/statistics-by-subject-area/culture-and-leisure/cultural-expenditure/public-and-private-expenditure-on-culture/>
- Département des études, de la prospective et des statistiques « Local and regional authority cultural expenditure in 2010, Culture et chiffres, 2014-3 France.  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>
- Erasmus University Rotterdam, Boekmanstichting, Public and private financing of the arts and culture: their interrelations and measurement, ROUNDTABLE October 5-6, 2007, Amsterdam, the Netherlands
- European Parliament, Financing the Arts and Culture in the EU, 2006  
[http://www.culturalpolicies.net/web/files/134/en/Financing\\_the\\_Arts\\_and\\_Culture\\_in\\_the\\_EU.pdf](http://www.culturalpolicies.net/web/files/134/en/Financing_the_Arts_and_Culture_in_the_EU.pdf)
- Canada: Government expenditures on culture, by function and level of government, 2009/2010  
<http://www.statcan.gc.ca/pub/87f0001x/2012001/t012-eng.htm>
- Canada: Federal government capital grants, contributions and transfers for culture, by function and province or territory, 2009/2010  
<http://www.statcan.gc.ca/pub/87f0001x/2012001/t004-eng.htm>
- Council of Europe, Ericarts. Monitoring Public Cultural Expenditure in Selected European Countries 2000-2013. (8)  
<http://www.culturalpolicies.net/web/statistics-funding.php?aid=232&cid=80>
- Germany: Public expenditure on culture (Protection and preservation of historical monuments)  
<https://www.destatis.de/EN/FactsFigures/SocietyState/EducationResearchCulture/EducationalCulturalFinance/Tables/ExpenditurePublicBugetsArtsCulture.html>

## Indicateurs connexes

---

Cible 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

Cible 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

Cible 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

Cible 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.